



## LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME

Association créée le 20 juillet 1990 en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Récépissé N° 1218/MATD-SG-DAPOC-DOCA du 07 octobre 2005  
Prix de l'Edit de Nantes en novembre 1993  
Statut d'observateur auprès de la CADHP

Membre de la  
**fidh**



Lomé le 14 Avril 2015

### LETTRE OUVERTE

A

Madame MICHAËLLE JEAN, Secrétaire Générale de  
l'Organisation Internationale de la Francophonie  
(OIF),  
19-21 Avenue Bosquet, 75007,  
Paris (France)  
S/c du Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest  
(BRAO)

Objet : Concerne le Rapport des Experts de l'OIF sur le fichier électoral au Togo

Madame la Secrétaire Générale,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur les issues beaucoup plus incertaines et déjà très regrettables de l'accompagnement qu'offre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) au processus électoral actuellement en cours dans notre pays le Togo.

En effet, Madame la Secrétaire Générale, lorsque nous avons appris que l'OIF, dont vous avez l'insigne honneur de diriger depuis votre prise officielle de fonction le 05 Janvier 2015, a été sollicitée par la classe politique et le gouvernement togolais pour aider à constituer un fichier électoral fiable, en vue des élections transparentes et crédibles, nous avons été très enthousiasmés, étant donné que les termes de la Mission cadraient si bien avec le Plan d'action que les Etats Membres de votre grand organisme ont élaboré pour atteindre les engagements auxquels ils ont souscrits lors du Symposium international sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone qui devrait conduire à l'adoption de la DÉCLARATION DE BAMAKO le 03 Novembre 2000.

C'est exactement les termes de la mission car sur la page de presse du site de l'OIF, on lit encore, sous le titre « L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE APPUIE LE PROCESSUS ELECTORAL AU TOGO », ce qui suit :

□ *Tous ensemble pour la cause des droits humains* □

*« A la demande du gouvernement du Togo, la Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, a dépêché à Lomé, du 14 mars au 8 avril 2015, une mission d'experts, conduite par le Général Siaka Sangaré, afin de contribuer à la consolidation du fichier électoral au sein du comité ad hoc institué auprès de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).*

*Ce comité technique de vérification et de consolidation du fichier électoral était également composé des experts mandatés par les candidats à l'élection présidentielle, de la CENI et de l'opérateur technique en charge de la gestion de ce fichier.*

*Adopté de manière consensuelle, le rapport de synthèse de ce comité a été présenté, le 7 avril 2015, au comité de suivi du processus électoral présidé par le Premier ministre togolais.*

*Les conclusions de ce rapport ont été favorablement accueillies par les représentants des candidats et les partenaires extérieurs. Ils ont félicité l'Organisation internationale de la Francophonie pour sa contribution significative à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes au Togo.*

*L'OIF a mis en œuvre plusieurs actions techniques pour soutenir le processus électoral en cours au Togo. Une mission d'information et de contact sera déployée dans les prochains jours pour suivre le déroulement du scrutin présidentiel du 25 avril 2015. Elle sera dirigée par SEM Philippe Savadogo, ancien Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication du Burkina Faso et ancien Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Organisation des Nations unies ».*

L'enthousiasme au niveau de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) a été encore plus grand dans la mesure où, pour notre Association, l'occasion s'était présentée plus que jamais, pour l'OIF, de peaufiner, de parfaire, voire d'achever la lutte menée par le peuple togolais pour l'enracinement de la démocratie en général, mais aussi et plus particulièrement, celle des Organisations de Défense des Droits de l'Homme et de la Société Civile, dont la LTDH qui, en 2011, s'est attelée à la vulgarisation des textes et principes de base de la Francophonie, notamment la DÉCLARATION DE BAMAKO DU 03 NOVEMBRE 2000 ET CELLE DE SAINT BONIFACE SUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS ET SÉCURITÉ HUMAINE DU 14 MAI 2006.

Point n'est donc besoin de rappeler que toutes ses activités avaient bénéficié du soutien technique et financier de votre Organisme dans le cadre du Fonds francophone d'initiatives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix (FFIDDHOP).

L'espoir que nourrissaient les Togolais était permis et commandé par l'idée que l'OIF, cet organisme craint et respectable, ne pouvait en aucun cas fouler au pied ses propres principes, contenus dans la « DECLARATION DE BAMAKO », qui lui servent de base et d'orientation et qui stipulent entre autres que :

1. La démocratie, cadre politique de l'État de droit et de la protection des droits de l'Homme, est le régime qui favorise le mieux la stabilité à long terme et la sécurité juridique ; par le climat de liberté qu'elle suscite, la démocratie crée aussi les conditions d'une mobilisation librement acceptée par la population pour le développement ; la démocratie et le développement sont indissociables : ce sont là les facteurs d'une paix durable.

2. La démocratie, pour les citoyens - y compris, parmi eux, les plus pauvres et les plus défavorisés - se juge, avant tout, à l'aune du respect scrupuleux et de la pleine jouissance, par les citoyens, de tous leurs droits, civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, assortis de mécanismes de garanties. Il s'agit là de conditions essentielles à leur adhésion aux institutions et à leur motivation à devenir des acteurs à part entière de la vie politique et sociale.
3. La démocratie exige, en particulier, la tenue, à intervalles réguliers, d'élections libres, fiables et transparentes, fondées sur le respect et l'exercice, sans aucun empêchement ni aucune discrimination, du droit à la liberté et à l'intégrité physique de tout électeur et de tout candidat, du droit à la liberté d'opinion et d'expression, notamment par voie de presse et autre moyen de communication, de la liberté de réunion et de manifestation, et de la liberté d'association.

Que les Etats Membres de l'OIF se sont engagés, « pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes », à :

- S'assurer que l'organisation des élections, depuis les opérations préparatoires et la campagne électorale jusqu'au dépouillement des votes et à la proclamation des résultats, y inclus, le cas échéant, le contentieux sur le fichier électoral et autres, s'effectue dans une transparence totale et relève de la compétence d'organes crédibles dont l'indépendance est reconnue par tous.
- Garantir la pleine participation des citoyens au scrutin, ainsi que le traitement égal des candidats tout au long des opérations électorales.

Que dans son Programme d'action, annexé à la « DECLARATION DE BAMAKO », l'OIF s'engage vis-à-vis de ses Etats Membres, « pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes », à renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs nationaux impliqués en :

- « Contribuant, avec l'ensemble des parties impliquées, à surmonter, de façon durable, un certain nombre de difficultés d'ordre technique et logistique récurrentes.
- « Concourir à la recherche de la mise en place de dispositifs et mécanismes adaptés ».

Cependant, Madame la Secrétaire Générale, cet espoir de tout un peuple est simplement déçu, nous dirons trahi par une simple phrase. Cette phrase a été prononcée par le Chef de la Mission des Experts de l'OIF, le Général Siaka Sangaré, au cours de la conférence de presse du 08 Avril 2015 : « LE FICHIER ELECTORAL N'EST PAS PARFAIT. MAIS IL EST CONSENSUEL ».

Mais quel consensus sur quel fichier ? Le fichier électoral est-il devenu la propriété des seuls candidats à l'élection ? Comment aller à une élection qui engage l'avenir de tout un peuple avec un fichier imparfait, mais simplement consensuel, mais alors d'un consensus purement partisan et égoïste, où les intérêts du peuple souverain, qui réclame, à corps et à cri, les réformes, ont été bafoués ? Un consensus de 05 personnes sur plus de 6.000.000 d'âmes que compte la population togolaise ? Les commentaires et les interrogations de pur bon sens ont hanté l'esprit de l'opinion général.

Et pour toute réponse, l'OIF s'est lavée les mains à la Ponce Pilate comme pour dire : « Le fichier est corrompu, imparfait. Mais puisque les 05 candidats consentent à faire usage de ce fichier imparfait, bon !, l'OIF ne trouve aucune objection ».

L'OIF aurait mieux fait de conseiller un report de la présidentielle pour parvenir, avec un audit sérieux, à un fichier parfait mais non uniquement consensuel, et pourquoi pas proposer l'ouverture d'une transition en vue de procéder aux réformes, pour résoudre enfin la crise togolaise.

L'OIF a purement et simplement failli à sa mission de démocratie car il était question de relever un pays qui est en pleine déliquescence démocratique. Vivement que sa Mission d'information et de contact qui est encore sur place puisse se rattraper. Sinon, elle en assume l'entière responsabilité historique.

Nous dirons, quant à nous, que l'OIF et les 05 candidats ont complété sur le dos du peuple togolais. Ce que l'OIF a fait au Togo ne pourra se faire ni en France, ni au Canada.

Nous regrettons que l'OIF, ce grand organisme international en qui nous avons de l'estime et du respect, ait pu se comporter de la sorte.

Nous voulons, Madame la Secrétaire Générale, une Francophonie des peuples, une francophonie des citoyens et non une Francophonie des Etats et/ou des candidats aux élections.

Au demeurant, nous n'avons pas inventé les principes de la « DECLARATION DE BAMAKO ». Nous les avons appris de votre organisme, de nos Etats et de leurs représentants. Notre franc parler pourrait faire mal. Mais nous avons parlé avec le cœur.

Dans cette attente, recevez, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Me Raphaël N. KPANDE-ADZARE

Ampliations :

- Ambassades
- UE
- PNUD
- HCDH
- Partis Politiques
- Presse nationale et internationale